

Amundi DAX III UCITS ETF Acc

ACTION ■

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **170,60 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
Actif géré : **724,02 (millions EUR)**
Code ISIN : **LU0252633754**
Type de Réplication : **Physique**
Indice de référence : **100% DAX INDEX**
Enveloppe fiscale : **Eligible au PEA**
Date de la première VL : **01/06/2006**
VL de lancement : **56,93 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Amundi DAX III UCITS ETF Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence DAX INDEX.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

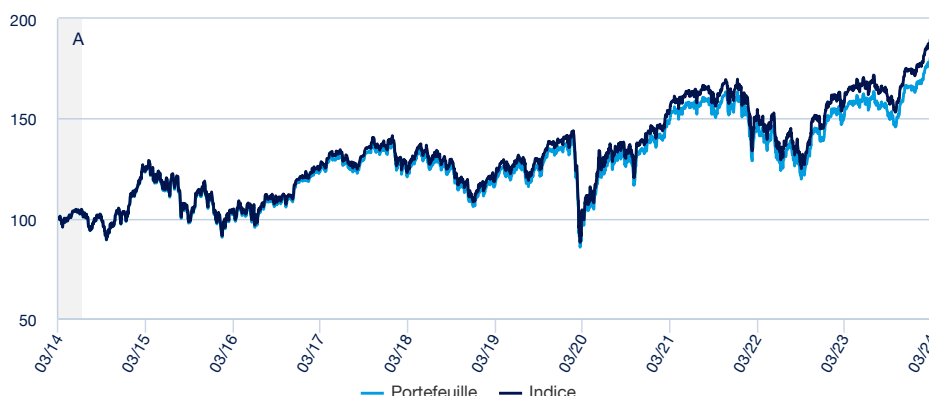
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Until 10/07/2014, performances of the Fund disclosed herein correspond to an indirect replication of the Benchmark Index. From 11/07/2014, performances of the Fund disclosed herein correspond to a direct replication of the Benchmark Index.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	29/12/2023	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	29/03/2019	31/03/2014
Portefeuille	10,30%	4,60%	10,30%	17,64%	21,15%	56,08%	84,00%
Indice	10,39%	4,61%	10,39%	18,32%	23,21%	60,44%	93,52%
Ecart	-0,09%	-0,01%	-0,09%	-0,68%	-2,07%	-4,36%	-9,52%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	19,62%	-12,91%	15,26%	2,98%	24,81%	-18,67%	12,04%	6,30%	9,05%	2,28%
Indice	20,31%	-12,35%	15,79%	3,55%	25,48%	-18,26%	12,51%	6,87%	9,56%	2,65%
Ecart	-0,69%	-0,57%	-0,53%	-0,57%	-0,67%	-0,41%	-0,47%	-0,57%	-0,51%	-0,37%

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	12,20%	15,62%	21,73%
Volatilité de l'indice	12,19%	15,61%	21,68%
Tracking Error ex-post	0,23%	0,20%	0,15%
Ratio de sharpe	1,15	0,33	0,27

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

ACTION

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice DAX INDEX est composé des plus grandes valeurs allemandes. Ces sociétés sont les sociétés les plus activement négociées de la Bourse de Francfort. La Bourse de Francfort représente 85% des échanges allemands, 35% des échanges européens. La méthodologie de l'indice est disponible sur : www.stoxx.com / www.dax-indices.com

Caractéristiques (Source : Amundi)

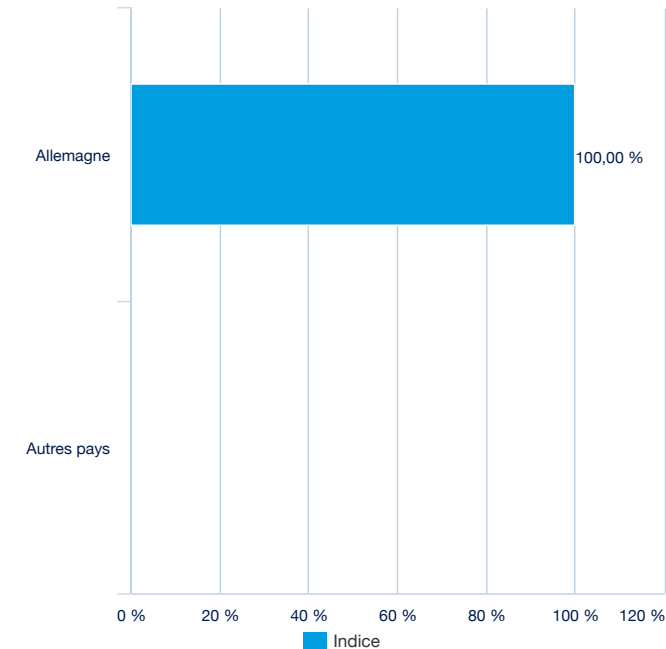
Classe d'actif : **Action**
Exposition : **Allemagne**

Nombre de valeurs : **40**

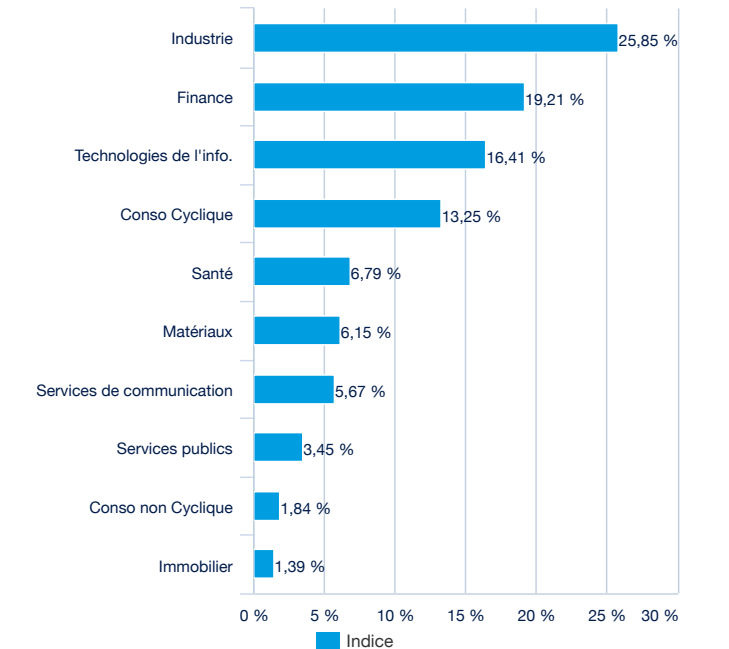
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
SAP SE / XETRA	13,42%
SIEMENS AG-REG	9,67%
ALLIANZ SE-REG	7,91%
AIRBUS SE	7,28%
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	5,67%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	4,49%
MERCEDES-BENZ GROUP AG	4,29%
BASF SE XETRA	3,43%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	2,99%
DHL GROUP (XETRA)	2,79%
Total	61,95%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTION ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	01/06/2006
Date de la première VL	01/06/2006
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU0252633754
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,15% (prélevés) - 26/09/2022
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	LYXDAX	LYXDAX GY	DAXEURIV	LYXDAX.DE	DAXEURIV
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	LYXDAX	DAXX IM	DAXEURIV	DAXX.MI	DAXEURIV
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	EUR	LYXDAX	LYDAX SW	DAXEURIV	LYDAX.S	DAXEURIV
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	LYXDAX	DAX FP	DAXEURIV	DAX.PA	DAXEURIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	GBP	LYXDAX	DAXX LN	DAXXIV	DAXX.L	DAXXIV
BIVA	15:30 - 22:00	MXN	LYXDAX	DAXN MM	-	DAXN.MX	-
Warsaw Stock Exchange	09:00 - 16:50	PLN	LYXDAX	LYXDAX PW	LYXDAXIV	ETFDAX.WA	LYXDAXIV

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundiETF.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

ACTION ■

Fournisseurs d'indices

DAX® est une marque déposée de Qontigo Index GmbH, une filiale de Deutsche Börse AG. Qontigo Index GmbH (le « Concédant de la Licence ») n'est ni le garant, ni le promoteur, ni le distributeur de cet instrument financier et il ne lui dispense aucun soutien sous quelque autre forme que ce soit. Le Concédant de la Licence ne donne aucune garantie et s'abstient de toute déclaration, expresse ou tacite, ni à propos des résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la Marque de l'Indice, ni à propos de la valeur de l'Indice à un moment donné ou à une date donnée, non plus qu'à un quelconque autre sujet. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de la Licence. Néanmoins, dans la mesure où cela est admis par la législation, le Concédant de la Licence ne pourra être tenu pour responsable envers les tiers d'éventuelles erreurs affectant l'Indice. Au surplus, le Concédant de la Licence n'est soumis à aucune obligation envers les tiers, y compris les investisseurs, de signaler les erreurs susceptibles d'affecter l'Indice. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de la Licence, ni l'octroi d'une licence portant sur l'Indice et la Marque de l'Indice en vue de son utilisation en relation avec les instruments financiers ou autres titres ou produits financiers dérivés de l'Indice n'a valeur de recommandation d'un investissement par le Concédant de la Licence et ils n'impliquent en aucune manière une garantie ou un avis du Concédant de la Licence quant à l'opportunité d'un investissement dans ce produit. En sa qualité de propriétaire exclusif de tous les droits sur l'Indice et la Marque de l'Indice, le Concédant de la Licence s'est borné à concéder à l'émetteur de l'instrument financier un droit d'utilisation de l'Indice et de la Marque de l'Indice ainsi que de toute référence à l'Indice et à la Marque de l'Indice à propos de cet instrument financier.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Amundi DAX III est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de Amundi DAX III qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vue de sa commercialisation sur le territoire français.

Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI).

Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundiETF.com

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.